
Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour une personne mineure

ENTRE :

Mme, M.

et

Mme, M.

Demeurant

Dénoté(e) ci-après « Les représentants légaux »

Représentants légaux de l'enfant dont le nom est

Né le à ...

et agissant tant en leur nom propre qu'au nom et pour le compte de l'enfant.

Demeurant à

Dénoté(e) ci-après « L'enfant »

ET :

Mme, M.

Né(e) le à ...

Demeurant

Dénoté(e) ci-après « le Photographe »

Par le présent contrat, les **REPRESENTANTS LEGAUX** autorisent le **PHOTOGRAPHE** à reproduire l'image de leur ENFANT telle qu'elle figure sur les photographies réalisées

à

le

En conséquence, les **REPRESENTANTS LEGAUX** autorisent le **PHOTOGRAPHE** à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, informatique magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel de représentation et de reproduction (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc., banques d'images, sites Internet commercial ou non), connus ou inconnus à ce jour. Les photographies pourront être exploitées, à titre commercial, dans le monde entier et dans tous les domaines (exposition, publicité, édition, presse, packaging, design, programmes audiovisuels et multimédia etc.) directement par le **PHOTOGRAPHE** ou cédées à des tiers.

Les **REPRESENTANTS LEGAUX** autorisent l'utilisation de l'image de leur **ENFANT** dans tous les domaines notamment politique, économique, religieux, éducatif et de divertissement...

Il est entendu que le **PHOTOGRAPHE** s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée de **L'ENFANT** et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, raciste, antisémite, violent ou illicite. Les **REPRESENTANTS LEGAUX** reconnaissent par ailleurs que **L'ENFANT** n'est lié par aucun contrat exclusif quant à l'utilisation de son image ou de son nom.

Les **REPRÉSENTANTS LEGAUX** confirment que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion de la (ou des) photographie(s) représentant le mineur, que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est de.....

Cette rémunération est définitive et les **REPRESENTANTS LEGAUX** reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et excluent donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trente (30) ans à compter du jour de sa signature. Il sera reconduit par tacite reconduction pour des périodes de dix (10) ans, sauf à être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date anniversaire de sa signature.

Fait, en exemplaires,

à

le

Les REPRÉSENTANTS LEGAUX

Le Photographe